

RÉSOLUTION N° 3

**Approbation du Rapport financier du 92<sup>e</sup> exercice de l'OIE  
(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018)**

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6 du Règlement organique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport financier du 92<sup>e</sup> exercice de l'OIE (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2018) (87 SG/4).

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 31 mai 2019  
pour une entrée en vigueur au 31 mai 2019)